



Affiché le 23/01/2019
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2019

Le mardi 22 janvier 2019 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 16 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azaïs TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean Claude BOUQUET, Madame Mireille JOLY, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Armel EVANNO, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Valérie ROUSSEAU, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur François GRENET, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Christian PELTAIS, Monsieur Mathieu LAMOUR, Monsieur André MABELLY, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Jean-Claude LARRIEU

Absents excusés :

Madame Pierrette LE BAYON (procuration donnée à Monsieur Armel EVANNO), Monsieur Ronan ALLAIN (procuration donnée à Madame Valérie ROUSSEAU), Monsieur Patrick GOUEGOUX (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel LASSALLE), Monsieur Roland LE SAUCE (procuration donnée à Monsieur Christian PELTAIS), Madame Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL), Madame Yvette PUREN (procuration donnée à Monsieur Benoît GUYOT)

Absents sans procuration : Madame Florence AOUCHICHE

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît GUYOT

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018

## **2- DF - CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE D'ATHLETISME DU LOCH - AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement du lot 1 du marché 18060T Rénovation de la piste d'athlétisme et des équipements du stade du Loch, tel que défini ci-dessus, pour un montant prévisionnel de 895 000 euros HT avec le groupement d'entreprises (Pigeon TP, Star-Polytan).

- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation pour le lot 2, dont le budget prévisionnel est de 220 000 euros HT, à attribuer le lot 2 et à signer l'acte d'engagement pour ce lot.

A 19H35 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.